

Le sept février deux mille vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Président.

**Présents :** Pierre BEAUDOUIN ; Laurence BESSONNEAU ; Laurence DUPUIS ; Marie-Annick GASCOIN ; Amandine HUMEAU ; Catherine LEFEBVRE ; Isabelle LE GALL ; Lydie NORMAND ; Pascale PATEAU ; Franck POQUIN

**Représentés ayant donné pouvoir :** Nathalie BENAITEAU (pouvoir donné à Pierre BEAUDOUIN) ; Benoit BOURGUILLEAU (pouvoir donné à Amandine HUMEAU) ; Marie-Noëlle LEGENTIL (pouvoir donné à Lydie NORMAND)

**Absents excusés :** Marielle BARRÉ ; François GUYARD ; Nicole MOREAU ; Serge MEDINA.

**Secrétaire de séance :** Laurence DUPUIS

Date de la convocation : 30 janvier 2024	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 10	Votants : 13

**DÉLIBÉRATION N°1-1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

*Rapporteur : Franck POQUIN, Président*

**EXPOSÉ**

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

ID : 049-200082584-20240207-2024\_1\_1-DE



**INTRODUCTION**

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes de plus de 3.500 habitants sont concernés, dans le cadre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la structure et d'informer les membres de son Conseil d'administration sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir.

**CONTENU DU RAPPORT**

Conformément à l'Article D.2312-3 du CGCT, le rapport sur les orientations budgétaires comporte les informations suivantes :

- **les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.** Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, spécifiquement en matière de concours financiers, de tarification, de subventions, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public ;
- **la présentation des engagements pluriannuels** précisant les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- **des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.** Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que visé pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ces orientations énumérées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport donne lieu à un débat. **Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.**

## COMPTE-RENDU DE SÉANCE ET PUBLICITÉ

Le rapport est mis à la disposition du public en Mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. (art. D2312-3)

Le document sera notamment consultable sur le site Internet de la commune, dans la rubrique dédiée aux actes administratifs du CCAS.

## ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Les finances du CCAS sont organisées en un budget indépendant de celui de la commune. Bien qu'ayant une personnalité juridique distincte, ses ressources sont assurées presque exclusivement par la subvention octroyée par la commune.

Les dépenses de fonctionnement comportent le Pass Asso, la participation aux frais de la banque alimentaire, les aides aux personnes, l'acquisition de quelques fournitures, les cotisations à l'UNCCAS et à l'UDCCAS, la participation à l'assurance transport solidaire du CSI, une taxe foncière sur une propriété non bâtie et la couverture URSSAF des membres du CA.

Il n'y a pas eu de mouvement en section d'investissement en 2023.

## CONTEXTE GÉNÉRAL

### **Zone euro : Une croissance modérée sur fond d'inflation encore élevée**

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au deuxième semestre, la croissance économique est restée atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.

En conséquence, une première baisse des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne pourrait intervenir après l'été prochain, ce qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

ID : 049-200082584-20240207-2024\_1\_1-DE



**France : la croissance est plus résiliente qu'attendu mais des signes de ralentissement pour 2024**  
Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

La croissance a été plus modeste au T3 2023, avec une hausse de seulement 0,1% et 0 % au T4.

Au final, la Banque de France évalue la croissance du PIB à 0,9 % en 2023. L'inflation s'établit à 4,9 %, conformément aux prévisions.

En 2024, la croissance du PIB demeurerait à 0,9 %, l'inflation de 2,6 à 3,4 % selon les prévisions. Le chômage pourrait repartir à la hausse.

## LES RESSOURCES

### LA SUBVENTION COMMUNALE

La subvention communale est fixée à 2.500 € depuis 2020.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

ID : 049-200082584-20240207-2024\_1\_1-DE



## LA SITUATION FINANCIÈRE DU CCAS AU TERME DE L'EXERCICE 2023

### LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	11 397,62 €	4 519,96 €	6 877,66 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	
		RÉSULTAT =	6 877,66 €

### LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

L'épargne nette correspond à la capacité à financer des dépenses d'investissement (résultat de fonctionnement – remboursement du capital des emprunts). En 2023, le CCAS n'ayant pas de charge de remboursement d'emprunt, la capacité de financer de nouveaux équipements est donc de 6.877,66 €.

### LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Le CCAS ne salarie aucun personnel permanent mais s'acquitte de cotisations URSSAF pour ses administrateurs bénévoles. Il s'agit d'une assurance volontaire couvrant les risques « accidents du travail et maladies professionnelles ».

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de personnel	252,00 €	120,00 €	3 646,40 €	152,00 €	152,00 €

En 2021, un stagiaire a été rémunéré pour la réalisation de l'analyse des besoins sociaux.

### LA DETTE

Le CCAS ne rembourse aucun emprunt, la dette est nulle.

### Conclusion : une situation financière saine

La subvention communale est suffisante pour couvrir les besoins, l'excédent budgétaire s'établissant à près de 7.000 € fin 2023.

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

### DÉPENSES COURANTES

Il y a lieu de prévoir les dépenses de même nature qu'en 2023, ainsi que des dépenses relatives à l'acquisition de matériel (fournitures, fonctionnement de la banque alimentaire).  
La cotisation à l'UNCCAS et à l'UDCCAS sera maintenue.

### SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Le CCAS ne subventionne pas directement d'association mais participe aux frais de la banque alimentaire. Le Conseil d'administration donne un avis sur les demandes de subventions à caractère social qui sont décidées par le Conseil municipal et imputées au budget communal.

### LES INVESTISSEMENTS

Il peut être alloué des crédits en section d'investissement pour faire face à une dépense imprévue (achat d'un réfrigérateur, mise aux normes suite à la formation sur l'hygiène liée à la banque alimentaire, par exemple). L'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses prévisibles le permet.

## DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et du débat qui s'en est suivi.

La secrétaire de séance,  
Laurence DUPUIS



Le Président,  
Franck POQUIN



Envoyé en préfecture le 13/02/2024  
Reçu en préfecture le 13/02/2024  
Publié le 13/02/2024  
ID : 049-200082584-20240207-2024\_1\_1-DE

